



Settat , le 02 /07/2025
AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRE OUVERT.
AVIS DE VENTE N° 15 /2025 (voitures circulation)

L'Ordonnateur des Douanes et Impôts Indirects à SETTAT, porte à la connaissance du public; qu'il recevra jusqu'au **17/07/2025 à 16 heures 30 mn** les offres de prix concernant les lots des véhicules pour la circulation, repris en annexe.

L'ouverture des plis aura lieu **le 22 /07/2025** au siège du bureau des Douanes de Settat sis à avenue EL ARBI EL OUADDI à SETTAT.

Conditions de la vente :

➤ **Les compétiteurs doivent joindre à leur dossier une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).**

- ◆ Les offres sont faites sous plis fermés.
- ◆ Il sera établi une offre distincte pour chaque lot mis en vente.
- ◆ Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts pour chaque lot.
 - le premier pli comportant **la caution ou le document en tenant lieu**, avec photocopie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre ouvert et au lot concerné et la mention " **cautionnement** " à transcrire sur le dos du pli.
 - le second pli contenant **l'offre de prix et la soumission engagement irrévocable** d'achat avec les mêmes références que dessus et la mention " **soumission-engagement** ".
- ◆ Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
 - Envoyées par courrier postal à Monsieur l'Ordonnateur Liquidateur à l'Ordonnancement des Douanes à SETTAT sis à avenue EL ARBI EL OUADDI à SETTAT., sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre et au(x) lot(s) intéressés avec mention " à n'ouvrir qu'en commission » le cachet de la poste faisant foi.
 - Ou déposées directement au bureau de Monsieur l'ordonnateur Liquidateur à avenue EL ARBI EL OUADDI à SETTAT. La date ultime de la réception des offres est fixée au **17/07/2025 à 16 heures 30 mn**, délai de rigueur.
- ◆ **Le cautionnement est fixé comme suit : (voir tableau en annexe)**
- ◆ L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur.
- ◆ Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que les soumissions correspondantes ne soient ouvertes.

Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et le lot concerné sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration.
- ◆ Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs compétiteurs à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qui seront fixés pour une enchère restreinte

à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints, et la vente finale sera consentie à les compétiteurs le plus offrant retenu par l'Administration.

- ♦ **aucune réclamation ne sera admise pour quelle qu'en soit la cause notamment pour défaut de qualité.**
- ♦ nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu aux dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. Les compétiteurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- ♦ Les compétiteurs peuvent visiter les véhicules à céder durant les heures d'ouverture aux différentes fourrières.
- ♦ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- ♦ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- ♦ L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise. Le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.
- ♦ toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.
- ♦ La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- ♦ **« Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023.**
- ♦ Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint **ANNEXE 1** »

للاطلاع على شروط البيع يتم الاتصال بمكتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي:

www.douane.gov.ma/vep

L'ORDONNATEUR-LIQUIDATEUR
DES DOUANES DE SETTAT

KOHAIL HICHAM

I- Voitures vente pour Circulation :

n° lot	Marque	Matricule	Fourrière	Date de 1^{ère} mise en circulation	Cauton en DH
134/2025	peugeot 5008	67513 A 57	fourrière de rass elain settat	19/10/2018	13000,00
135/2025	jeep renegade	5412 W 6	fourrière de berrechid	28/05/2019	11000,00
136/2025	OPEL Grandland	10976 W 1	fourrière de berrechid	12/07/2020	10000,00

Photos voitures vente circulation





**Administration des Douanes
et Impôts Indirects**

Direction régionale de Casablanca-Settat
Direction Inter préfectorale de Casablanca Extérieur
Ordonnancement de SETTAT



إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
المديرية الجهوية للدار البيضاء - سطات

BANQUE

CAUTION N° :

Nous soussignés Banque
Dont le siège social est à
Représentée par Messieurs respectivement
(qualité)

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de
..... pour le montant du cautionnement provisoire concernant
l'appel d'offre n° du pour l'achat du lot n° auprès de
l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à SETTAT

Le présent cautionnement s'élève à la somme de.....DH
.....
dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas
de non-respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a
souscrit.

En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur
présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects
accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait àLe
Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)
Cachet et Signatures.



المملكة المغربية
+٠٨٨٤+ | ٨٤٧٠٤٠



إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
+0HΘH+188ΣΠo.o.8+ΠΘςΣI
المديرية الجهوية للدار البيضاء - سطات

Royaume du Maroc



**Administration des Douanes
et Impôts Indirects**

Direction régionale de Casablanca-Settat
Direction Inter préfectorale de Casablanca Extérieur
Ordonnancement de SETTAT



المملكة المغربية
+ ⵍ ⵎ ⵓ ⵎ ⵓ ⵔ ⵉ ⵙ ⵏ ⵎ ⵓ ⵔ ⵓ ⵎ ⵓ ⵔ ⵉ



**إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
+ ⵍ ⵎ ⵓ ⵎ ⵓ ⵔ ⵉ ⵙ ⵏ ⵎ ⵓ ⵔ ⵓ ⵎ ⵓ ⵔ ⵉ**

المديرية الجهوية للدار البيضاء - سطات

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

*(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)*

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

CNIE :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à, le

Signature de la personne concernée
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)